



18 juin : Action pour la défense et la promotion des libertés syndicales, du droit de grève

Les libertés syndicales, les libertés d'expression, les libertés d'agir collectivement sont aujourd'hui gravement menacées. Jamais le service public de santé et d'action sociale n'a été autant mis à mal. Les réformes en préparation, conjuguées à tout ce qui a été mis en œuvre précédemment (loi HPST, RGPP...) ont considérablement dégradé les conditions de travail, de vie des professionnels de nos secteurs professionnels. Rajoutons, qu'au prétexte d'une crise financière et économique, les Droits des salariés sont soumis à des pressions considérables avec la mise en œuvre de réformes fondamentales du Droit du Travail qui renforcent les politiques de flexibilité voulues par le MEDEF et qui favorisent la précarité et l'exclusion des salariés. Pour tenter de dissuader toute opposition à cette cure d'austérité sociale, une politique répressive à l'encontre de l'action syndicale et progressiste est orchestrée par les promoteurs du libéralisme, avec l'aval et la caution du Pouvoir en place.

L'affaire des cinq militants CGT du Roannais a été le symbole de cet acharnement contre toutes formes d'actions et d'expressions syndicales ! Dans nos secteurs, se met en place un climat de répression syndicale et de remise en cause du droit de grève jamais égalé dans les deux dernières décennies. L'ANRAS, l'EPSM de Caen, Paul Guiraud, l'ADAPEI du Var pour ne reprendre que quelques-unes des atteintes aux droits et libertés syndicales les plus récentes... C'est quotidiennement que les militant-es de la CGT sont brimé-es dans les établissements. Certains groupes du secteur lucratif ont même institutionnalisé de telles pratiques quand survient un conflit social majeur.

Plus grave, dans la dernière période, c'est la justice qui sert de bras armé à la répression syndicale en interdisant purement et simplement le droit à manifester !

Face à cette situation insupportable, la Commission Exécutive Fédérale en appelle à la mobilisation de tous les syndicats de nos secteurs professionnels, le 18 juin prochain.

Elle invite chaque syndicat à déposer la motion (jointe à cette note) auprès de chaque direction d'établissement afin qu'elle soit remontée au Ministère et aux chambres patronales. Au-delà de cela, nous vous invitons à créer toutes les conditions permettant d'exprimer visiblement notre colère et notre détermination à ne pas laisser faire.

Nous vous demandons d'organiser, devant les entrées d'établissements et restaurants du personnel de chaque hôpital, clinique, maison de retraite, établissement de l'action sociale, une distribution de tracts et un piquet de grève symbolique visant à démontrer notre soutien à nos camarades en luttés et notre détermination à ne pas nous laisser faire. Le modèle de tract à distribuer est joint à cet envoi. Merci de faire remonter à luttés@sante.cgt.fr vos initiatives et des photos de celles-ci.

Bien fraternellement

Le Bureau Fédéral